

STCW – FAQ

Comment introduire une demande pour un certificat STCW?

Une demande de certificat de compétence belge peut être introduite par :

- une demande en ligne via STCW-on-web (uniquement pour les compagnies maritimes enregistrées).
- l'envoi d'une demande avec les pièces jointes vers: stcw95@mobilite.fgov.be
- l'envoi des documents (copie) par la poste vers le service Certification STCW.

Méthode: remplir le formulaire F12-Application STCW et l'envoyer avec les annexes au SPF Mobilité et Transports - DG Navigation - service Certification STCW, Posthoflei 5, 2600 Berchem, Belgique.

Pièces à joindre : photocopie claire en format PDF, photo en format JPG ou JPEG.

Conseil : Donnez un nom clair aux pièces jointes (exemple : Refr-AFF-20171025.pdf). La date est la date de fin du cours. Limitez la taille des fichiers des annexes.

Quelles pièces jointes dois-je envoyer à ma demande de certificat?

Pour une première demande de certificat de compétence, les annexes suivantes sont jointes :

- Carte d'identité ou passeport international;
- 2 x photos de passeport récentes en couleur (ou 1 x photo digitalisée en JPG, JPEG ou TIFF);
- Certificat final de la formation maritime;
- Certificat d'aptitude physique (examen médical pour les gens de mer);
- Certificats de service;
- Certificat SMDSM/GMDSS (pour l'officier de pont) ou certificat cours "Haute Tension" (officier-mécanicien);
- Certificats des modules spécifiques: formation de base en matière de sécurité, sensibilisation à la sécurité, autres.

Comment revalider un certificat STCW?

Vous pouvez envoyer votre demande (formulaire F12-Application STCW) à Certification Seafarers Anvers via e-mail à stcw95@mobilite.fgov.be

Pièces à joindre : Photocopie des annexes en format PDF, photo en format JPG.

Conseil : Donnez un nom clair aux pièces jointes (exemple : refr-MedCare-20181025.pdf pour un cours de revalidation). La date est la date de fin du cours.

Quelles pièces jointes dois-je ajouter pour une prolongation d'un certificat?

Pour renouveler un certificat ou un certificat de compétence, vous devez soumettre des copies ou des scans des documents suivants :

1. Carte d'identité ou passeport international (copie en noir et blanc);
2. 2 x photos format passeport récentes (ou 1 x photo numérique en JPG, JPEG ou TIFF; >150 dpi, >50 kB);
3. Examen médical valide pour les gens de mer;
4. Certificats des cours de revalidation suivants :

Pour tous les grades : *Techniques de survie personnelle, lutte contre l'incendie élémentaire* (*1),

Pour les officiers: *Advanced Firefighting, Compétence dans les embarcations de survie et les bateaux de sauvetage,*

Pour le capitaine, le second capitaine et pour tous ceux qui sont désignés pour les soins médicaux: *Soins médicaux avancés (Medical Care);*

Pour les détenteurs d'un certificat spécifique: Fast Rescue Boats, IGF de base, IGF avancé, code polaire avancé.

(*1: *La lutte contre l'incendie élémentaire n'est pas nécessaire si la lutte contre l'incendie avancée a été suivie*)

5. Certificat SMDSS revalidé (pour les officiers du pont).
6. *Certificats de service pour* au moins 12 mois de navigation au cours des 5 dernières années ou navigation pendant au moins 3 mois au cours des 6 mois précédant le renouvellement du certificat de compétence encore valide.

Quelles modules STCW doivent être revalidés (tous les 5 ans)?

Nom du module	Règle	Pour qui ?
Techniques de survie personnelle	VI/1-1	Chaque marin
Lutte contre les incendies	VI/1-2	Chaque marin (*1)
Maîtrise des embarcations de survie et des bateaux de sauvetage	VI/2-1	Chaque officier ou titulaire d'un certificat
Lutte contre l'incendie avancée	VI/3	Chaque officier pont et machine
Soins médicaux	VI/4-2	Chaque capitaine, second capitaine et personne à qui les soins médicaux sont confiés
Bateaux de sauvetage rapides	VI/2-2	Lorsqu'un FRB est à bord
Cours avancé pour pétroliers	V/1-1 §4	Si moins de 3 mois de navigation au cours des 5 dernières années
Cours avancé pour chimiquiers	V/1-1 §6	Si moins de 3 mois de navigation au cours des 5 dernières années
Cours avancé pour gaziers	V/1-2 §4	Quand moins de 3 mois de navigation au cours des 5 dernières années
IGF cours de base	VI/3 §4	Chaque marin sur un navire avec IGF

IGF cours avancé	VI/3 §7	Chaque officier à bord d'un navire avec l'IGF
Aptitude pour les eaux polaires (avancé)	VI/4 §4	Chaque officier sur un bateau naviguant dans les eaux polaires

Revalidation du cours « lutte contre les incendies de base » n'est pas exigé si on a suivi le cours de revalidation « lutte contre les incendies avancée ».

Comment revalider un certificat SMDSM?

Envoyez votre demande à l' IBPT via maritime@bipt.be (contact '32 02 226 88 88 (NL) ou 32 02 226 88 87 (FR). Toute personne qui a déjà un certificat SMDSM est contactée un mois avant la date d'échéance par l' IBPT.

Dois-je remplir un livre de stage (Cadet Training Record Book)?

Le «Cadet training book for deck ratings» est exigé pour le brevet II/4 (matelot qualifié). Dans ce cas, vous devez accumuler au moins 2 mois de navigation (navires de mer de plus de 500 GT).

Le « Cadet training book for engine ratings» est exigé pour le brevet III/4 (matelot qualifié machine). Dans ce cas, vous devez accumuler 2 mois de navigation (navires de mer avec propulsion supérieure à 750 kW).

Alternativement, ceux qui ont obtenu l'aptitude et les compétences de II/4 ou III/4 par la pratique et peuvent prouver au moins 6 mois de service en mer ne doivent pas compléter le livre de stage. Une déclaration de l'employeur sur la connaissance pratique est exigée.

Compétence avancée pour pétroliers, chimiquiers ou gaziers

Une formation agréée avancée pour les opérations de chargement est exigée (selon le type de navire) et un livre de stage doit être rempli pour le stage sur les pétroliers, les chimiquiers ou les gaziers.

Pour quelle formation puis-je demander un certificat d'aptitude ou un brevet de compétences ?

Toute personne qui a réussi une formation maritime dans un centre de formation reconnu par la Belgique pourra demander un Certificat d'aptitude ou brevet de compétence. Parfois, un service en mer approprié est obligatoire.

Module / cours	Règle	Remarque
Personal survival techniques	VI/1-1	
Elementary firefighting	VI/1-2	
Basic Safety Training	VI/1	(comprend les modules <i>Personal survival techniques, Elementary firefighting, Elementary first aid, personal safety and social responsibility</i>)

Module / cours	Règle	Remarque
Proficiency in survival craft & rescue boats	VI/2-1	
Fast Rescue Boats	VI/2-2	
Advanced firefighting	VI/3	
Medical Care	VI/4-2	
Basic tanker cargo operations oil / chemical	V/1-1	
Basic tanker cargo operations liq. Gas	V/1-2	
Advanced tanker course oil / chemical	V/1-1 §4	+ 3 mois de service sur un pétrolier (après le cours)
Advanced tanker course chemical	V/1-1 §6	+ 3 mois de service sur un chimiquier (après le cours)
Advanced tanker course liquefied gas	V/1-2 §4	+ 3 mois de service sur un gazier (après le cours)
IGF-basic	V/3 §4	
IGF-advanced	V/3 §7	+ 3 mois de service sur un navire sous les règles IGF
Polar Waters basic	V/4 §2	
Security Awareness	VI/6-1	
Designated Security Duties	VI/6-2	
Ship Security Officer	V/5	+ au moins 12 mois de service

Comment puis-je obtenir un certificat pour les navires-citernes ?

«**Formation de base** » : un certificat d'aptitude « formation de base navires-citernes » peut être obtenu sur présentation d'au moins 3 mois de service sur les navires-citernes de type pétrolier ou chimiquier ou gaz liquéfié ou sur présentation d'une formation de base agréée par l'administration belge pour pétrolier, chimiquier ou gazier. Un certificat de compétence « formation de base sur les navires-citernes » est valide indéfiniment.

« **Formation avancée sur navires-citernes** » : un certificat d'aptitude belge « opérations de chargement avancées pour navires-citernes (oil, chemical, liquefied gas) » peut être obtenu aux conditions suivantes :

1. présentation de la réussite d'une formation avancée pour navires-citernes approuvée par la Belgique pour le type pétrole, produits chimiques ou gaz liquéfié **ET**
2. après cette formation 3 mois de service sur des navires de type approprié **OU**
 - 1 mois de service avec participation à au moins 3 opérations de chargement et de déchargement (chacune d'au moins 60 % de la capacité de chargement) **ET** présentation du « livre de formation pour navires-citernes » (MNTB, Grande-Bretagne).

Un certificat avancé de formation sur navires-citernes est valide pour cinq ans.

